

LE DOSSIER EST A FAIRE EN **3** EXEMPLAIRES

Liste des pièces à fournir pour un dossier de demande de cession

Pour toute demande de cession d'un terrain situé sur les 50 pas géométriques fournir les documents suivant :

- La copie de la carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance
- la copie du livret de famille
- L'extrait du plan cadastral du terrain à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre*
- La matrice cadastrale (relevé de propriété bâti et non-bâti)
- la photo (couleur) du bâtiment

Dans le cas d'un bâtiment à usage d'habitation fournir l'**1** des documents suivants :

- La matrice cadastrale (relevé de propriété bâti et non-bâti) prouvant que la construction est antérieure au 1^{er} janvier 1995 à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre*
- La copie de la déclaration modèle H1 (maison individuelle) ou modèle H2 (immeuble collectif) à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre* ; certifiée par le cachet du Cadastre.
- La copie de l'avis d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties antérieure au 1^{er} janvier 1995 à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre*
- La copie du titre de propriété ou de jouissance éventuellement détenu par le demandeur
- La copie du permis ou de l'autorisation de construire détenu par le demandeur
- La copie de l'Autorisation d'Occupation Temporaire
- Autre justificatif prouvant que l'occupation est antérieure au 1^{er} janvier 1995 (eau, électricité, autres attestations...)

Dans le cas d'un bâtiment à usage professionnel fournir l'un des documents suivants :

- La matrice cadastrale (relevé de propriété bâti et non-bâti) antérieure au 1^{er} janvier 1995 à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre*
- Copie de la déclaration modèle P ou modèle CBD (bien à usage professionnel) souscrite par mes soins ou établie d'office par le service compétent à l'occasion de l'édification de(s) bâtiment(s) construit(s) avant le 1^{er} janvier 1995 à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre* ; certifiée par le cachet du Service
- La copie de l'avis d'imposition de la taxe professionnelle (l'année servant de base au calcul de l'imposition doit être antérieure à 1995) à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre*
- Copie du permis ou de l'autorisation de construire antérieure au 1^{er} janvier 1995
- Copie de l'extrait KBIS attestant de l'existence juridique de l'entreprise avant le 1^{er} janvier 1995

Dans le cas d'une succession fournir les documents suivant :

- la copie du livret de famille du ou des parents décédés, tenu à jour
- un certificat d'hérédité du parent décédé ou acte de notoriété après décès
- un pouvoir désignant le représentant des autres ayants droit (à légaliser en mairie du domicile de chacun ou copie de la pièce d'identité du signataire)
- ou un certificat de désistement des autres ayants droit à mon profit (à légaliser en mairie du domicile de chacun et copie de la pièce d'identité du signataire)

Dans le cas ou l'auteur de la construction ne peut être identifié :

- la déclaration sur l'honneur du demandeur attestant que le propriétaire ou ses ayants droit ne peuvent être identifiés

Dans le cas d'une habitation principale fournir les documents suivant pour la demande d'aide exceptionnelle

- la copie de la déclaration d'ensemble des revenus concernant l'avant dernière année précédant celle de la demande de cession (N-2) ; certifiée par le cachet du Service concerné.
- la copie de l'avis d'imposition se rapportant aux revenus de cette même année
- la taxe d'habitation antérieure au 1^{er} janvier 1995
- Un justificatif de l'année exacte d'édification de la construction (taxe foncière, électricité, autres attestations...).